



LIVRE BLANC DES PHOTOGRAPHES

Un métier, des statuts, des régimes sociaux...
et des chiffres !

*Si vous exercez une activité dans les domaines de la Création Artistique,
du Spectacle, de la Communication, de la Production Audiovisuelle,
de la Communication et du Multimédia...
ce qui vous attend, ce que vous devez connaître !*

Eric Hainaut, Expert-Comptable

Livre Blanc des photographes : un métier, des statuts, des régimes sociaux... Et des chiffres

Sommaire	2
Introduction	3
I. Combien de photographes exercent cette activité ?	4
A. Où trouve-t-on les photographes ?	4
B. Quelle évolution du nombre de photographes en 15 ans ?	4
C. Quels statuts ont les photographes ?	5
D. Quelles sont les activités des photographes ?	6
II. Le métier de photographe (selon l'enquête auprès de 3000 «sondés»)	7
A. Quel âge ont les photographes ?	7
B. Comment sont gérés les droits des photographes ?	7
C. Quelle SPRD est la plus utilisée ?	7
D. Quels types de photographies sont le plus souvent cédés ?	8
E. Combien gagnent les photographes ?	8
F. Quelle est l'évolution du revenu des photographes sur ces dernières années ?	8
Conclusion	9
Annexe	10
Licence Créative Commons	11
Contacter Eric Hainaut	12



Introduction

Fort de plus de 15 ans d'expérience dans le secteur des entreprises des secteurs Culture & Média, au travers du cabinet d'expertise comptable Com'Com (www.comcom.fr) que j'ai cofondé, je suis très impliqué dans la vie des professionnels de la photographie.

Mes fiches pratiques, mes conférences sur le sujet (Salon de la photo, Esma, Pep'S) et mes nombreux échanges avec Joëlle Verbrugge, auteur du livre « vendre ses photos » et animatrice du blog « Droit et Photographie », m'ont rendu incontournable (sans être prétentieux !) des problématiques des statuts, régimes sociaux, fiscalité, Agessa, Auto Entreprise...

Pendant ces 15 années, j'ai vécu de l'intérieur, mais avec un regard différent, le métier de photographe. J'ai été ainsi confronté à :

- La révolution du numérique,
- La révolution Internet,
- Le bafouement des droits d'auteurs,
- La notion «usurpée» de libre de droits,
- les nouveaux métiers de la photographie...

Et plein d'autres choses encore !

Comme j'ai coutume de dire : «lorsqu'un graphiste travaille pour une école, pour une agence de publicité, pour une galerie d'art, pour un magazine ou pour le cinéma... Il est graphiste... Lorsqu'un photographe fait des photos scolaires, une photo pour une plaquette publicitaire, un tirage artistique, une couverture de magazine ou de la photographie de plateau de cinéma, il est tantôt artisan, tantôt auteur, tantôt artiste, tantôt pigiste ou intermittent du spectacle».

Et cette jungle mal maîtrisée dans un métier où la polyvalence est de mise, ne trouve plus son chemin face à une administration, qui pour ce cas quasi unique de profession, n'a jamais su ou bien voulu, évoluer.

Avec une reconnaissance de plus en plus importante de cette profession, succédant à de nombreuses années moroses, et à l'aube de la fusion de la Maison des Artistes et de l'Agessa entraînant de nombreuses revendications, il était temps de dresser un portrait de cette profession tant au niveau de ses problématiques que de ses «chiffres».

Ce fut le cas au cours d'une enquête réalisée à la demande du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), de la mission photographie de la direction générale des patrimoines, de la direction générale de la création artistique et de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGCA et DGMIC) du Ministère de la culture et de la communication.

Cette étude du cabinet ITHAQUE de décembre 2014 fut rendue publique courant 2015... Mais elle est composée de 130 pages. J'ai donc décidé de la rendre plus simple, plus digeste, moins longue et donc plus accessible aux nombreux photographes qui me suivent à travers les réseaux sociaux ou mon actualité.

Il s'agissait également, en toute objectivité, de ne reprendre que les éléments économiques et typographiques et d'occulter les analyses sociologiques, les questions d'avenir ou le mal être actuel de cette profession en crise.

J'espère que cette nouvelle photographie de ce rapport, qui manquait à toute une profession, renforcera votre appétence pour un positionnement chiffré du métier de photographe et une appartenance identitaire de ce beau métier, qui rappelons le, fut inventé en France !

Eric HAINAUT
Expert-Comptable
www.comcom.fr



I. Combien de photographes exercent cette activité ?

A. Où trouve-t-on les photographes ?

On repère l'activité d'une entreprise par son code APE.

Pour les photographes (sauf pour les photographes salariés), il en existe 2 :

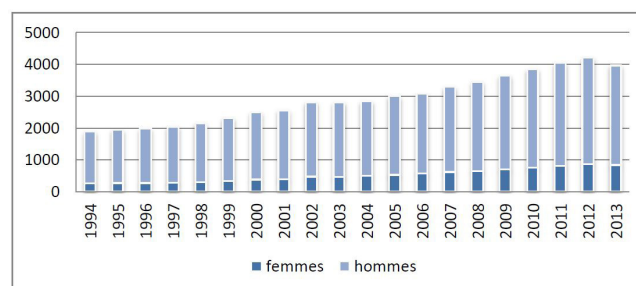
- **7420Z** : Activités photographiques (où se retrouvent les photographes ayant le statut d'artisan... Mais pas que !),
- **9003A** : Créations artistiques relevant des arts plastiques (où se retrouvent les photographes relevant de l'Agessa).

Les photographes salariés sont quant à eux répartis dans une multitude d'entreprises (presse, édition, établissements publics mais aussi laboratoires de développements...).

→ Les photographes auteurs affiliés à l'Agessa

Ils sont en moyenne 4 000 et leur nombre a doublé sur les 20 dernières années.

Évolution de la population de photographes affiliés à l'Agessa 1994-2013



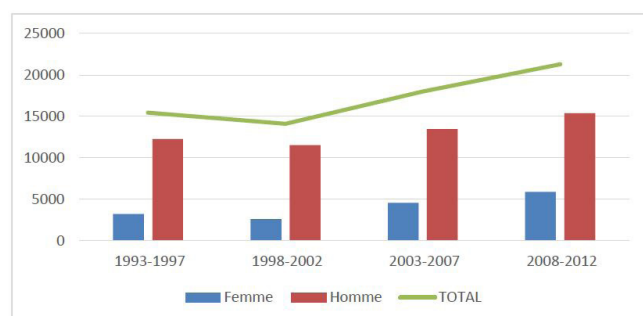
Source : Agessa

B. Quelle évolution du nombre de photographes en 15 ans ?

→ Les photographes salariés

Ils sont en moyenne 21 000 et leur nombre a augmenté de 50 % sur les 15 dernières années.

Effectif photographes (PCS 465c) 1993-2012



Source : Enquête Emploi - INSEE

→ Les photographes journalistes

Ils sont 1 500 mais cette population est en diminution et seuls 1 156 (en 2011) avaient la carte de presse.

→ Les photographes salariés sur la France

Il n'est pas étonnant de trouver une forte concentration en région Parisienne (39 %).

Poids des grandes régions dans l'enquête Emploi (moyenne 2010-2011-2012)

Région	Total	%
Ile de France	6 958	39
Provence Alpes Côte d'Azur	1 691	9
Languedoc Roussillon	1 156	6
Bretagne	1 048	6
Rhône Alpes	919	5
Midi Pyrénées	891	5
Nord Pas de Calais	829	5
Aquitaine	754	4
Autres régions	3730	21

Source : Enquête Emploi - INSEE



→ Les photographes auteurs affiliés à l'Agessa en France

Le taux de concentration dans la région parisienne est encore plus fort que celui des salariés (60 %).

Poids des grandes régions dans le fichier des photographes-auteurs (2014)

Région	Effectif	%
IDF	2 368	60
Paca	253	6
Rhône-Alpes	276	7
Aquitaine	108	3
Pays-de-la-Loire	99	3
Bretagne	107	3
Nord-Pas-de-Calais	93	2
Languedoc-Roussillon	99	3
Alsace	79	2
Autres Régions	453	12
Total général	3 935	100

Source : Agessa

→ De plus en plus d'auto-entrepreneurs

Alors qu'il y aurait 14 000 entreprises comportant le code APE 7420Z, on retrouve 4 161 autoentrepreneurs en 2011 (soit 30 %). Mais leur répartition sur la France est différente de celle des photographes en général. Seuls 24 % exercent en région parisienne.

Auto-entrepreneurs par région

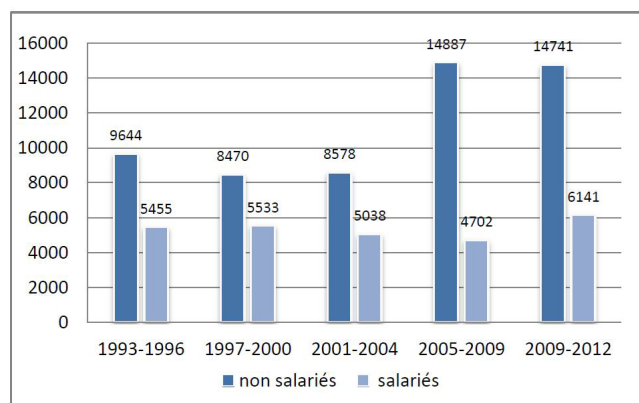
Région	Effectif	%
Île-de-France	1 016	24
Rhône-Alpes	465	11
Paca	414	10
Nord Pas-de-Calais	260	6
Languedoc-Roussillon	237	6
Aquitaine	223	5
Midi-Pyrénées	200	5
Autres régions	1 346	32
Total	4 161	100

Source : Acoiss - Deps

C. Quels statuts ont les photographes ?

La proportion de non-salariés est de l'ordre de 70 %.

Répartition des photographes (465c) par statut

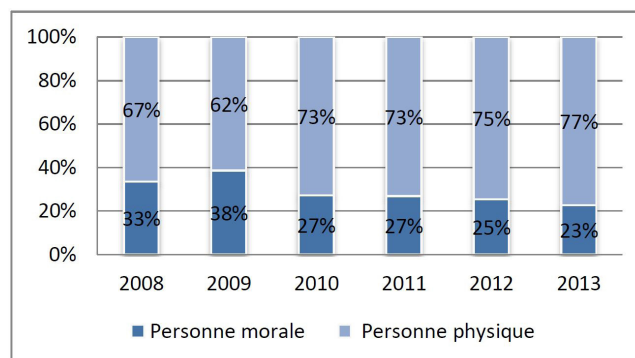


Source : Enquête Emploi - INSEE

→ Des formes très variées

Les 3/4 des entreprises ayant une activité photographique sont des personnes physiques pour seulement 1/4 de personnes morales.

Statut des Entreprises



Source : Sirene Insee



Entreprises exerçant des activités photographiques (74.20z) par catégories juridiques

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Artisan-commerçant	1250	1402	1434	1366	1266	1197
Commerçant	167	190	637	637	685	783
Artisan	1714	1887	3631	3864	4608	6051
Profession libérale	1234	1281	1209	1128	2406	2676
Agent commercial	4	5	5	4	7	6
(Autre) personne physique	345	325	1498	1627	345	349
TOTAL Personnes physiques	4714	5090	8414	8626	9317	11062
Divers autres formes sociétaires	45	57	55	55	49	49
Société à responsabilité limitée (SARL)	2260	2999	2947	2935	2917	2941
Société anonyme et SAS	52	118	122	148	154	202
Association loi 1901 ou assimilé	7	0	6	6	8	8
Personnes morales de droit étranger	10	12	14	18	10	9
TOTAL Personnes morales	2322	3068	3022	3009	2984	3209
Total général	7088	8276	11558	11783	12491	14304

Source : fichier Sirene - Insee

D. Quelles sont les activités des photographes ?

Parmi les photographes non-salariés et hors artistes auteurs, on trouve :

65 % dans les activités photographiques,

15 % dans le commerce spécialisé (magasins photos),

12 % dans la presse (et hors agence de presse),

12 % dans la fonction publique (armée, administration...),

5 % dans des activités artistiques (la majorité des artistes auteurs se trouvent dans la catégorie des affiliés Agessa).

La répartition entre salarié et non salarié y est très marquée.

Il est à noter que si le total est supérieur à 100 % c'est parce que de nombreux photographes ont des activités multiples.

Répartition des photographes selon les secteurs d'activité et leur statut

	Total	Non Salariés	Salariés
Activités photographiques	61	75	25
Création artistique relevant des arts plastiques	5	3	10
Autre création artistique	5	7	0
Divers autres secteurs	29	15	66
TOTAL	100	100	100

Source : enquête emploi



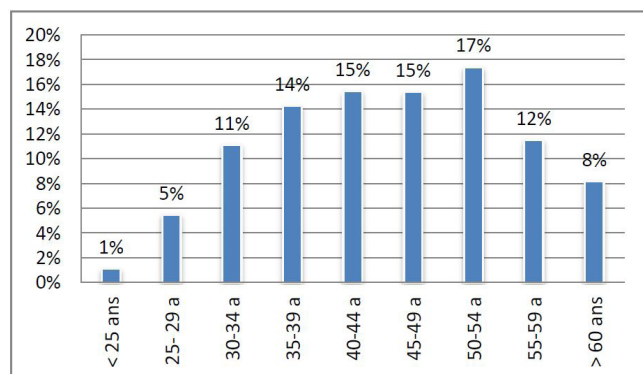
II. Le métier de photographe (selon l'enquête auprès de 3 000 «sondés»)

Il s'agit ici de vous présenter un agrégat de l'enquête menée en juin/juillet 2014 auprès d'un échantillon de 6 000 photographes pris sur les listes de l'Agessa, pour laquelle 3 000 réponses ont été obtenues.

Ayez toujours à l'esprit que les chiffres qui suivent ne sont pas représentatifs des photographes en France mais de 3 000 photographes inscrits, et majoritairement (87 %), affiliés à l'Agessa.

A. Quel âge ont les photographes ?

Pyramide d'âge des répondants



Source : enquête Ithaque

Les photographes sont plutôt âgés. Un tiers a entre 45 et 54 ans et seuls 5 % ont moins de 30 ans.

B. Comment sont gérés les droits des photographes ?

Les photographes ont la possibilité de gérer leurs droits en direct, de passer par une agence ou une Société de Perception et de Répartition des Droits (SPRD) comme l'Adagp, la SAIF et la SCAM.

Comment gérez-vous vos droits d'auteurs ?

	Effectifs	%
Non réponse	75	
Gestion directe	2372	91
Via une agence	409	16
Via une Société de Perception et de Répartition des Droits (SPRD)	188	7
Autres	116	4
Total / interrogés	2618	

Interrogés : 2618 / Répondants : 2543 / Réponses : 3085
Pourcentages calculés sur la base des interrogés

C. Quelle SPRD est la plus utilisée ?

De la part de quelles sociétés percevez-vous des droits d'auteur ?

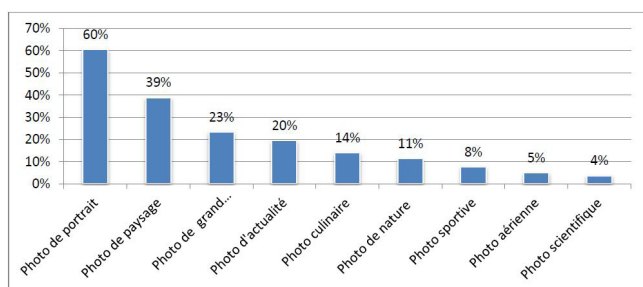
	Effectifs	%
Non réponse	1264	
ADAGP	85	10
SAIF	736	82
SCAM	73	8
Total / réponses	894	61

Interrogés : 2618 / Répondants : 1354 / Réponses : 1454
Pourcentages calculés sur la base des réponses

Nous constatons que c'est par l'intermédiaire de la SAIF que les photographes auteurs perçoivent leurs droits lorsqu'ils passent par une SPRD.



D. Quels types de photographies sont le plus souvent cédés ?



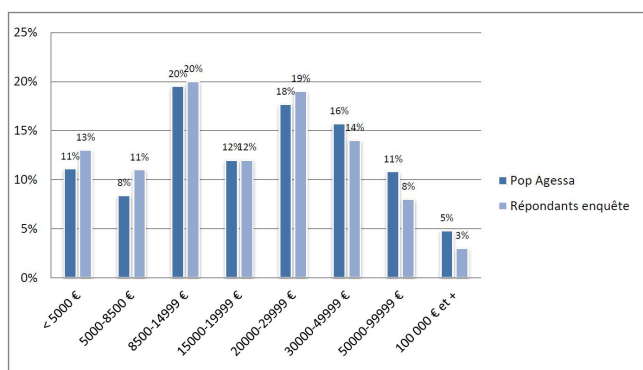
Total des réponses tous rangs confondus / pourcentage calculé sur base des répondants

C'est le portrait qui prime largement.

E. Combien gagnent les photographes ?

La proportion de non-salariés est de l'ordre de 70 %.

Population affiliés – population de répondants



Source Agessa - enquête Ithaque

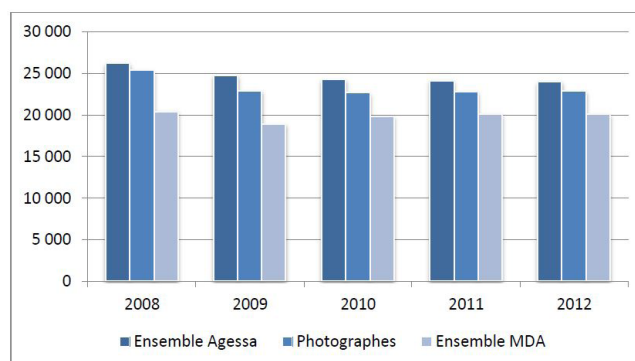
Il s'agit des chiffres de 2013. Ils ont été comparés avec ceux de l'Agessa afin d'en vérifier l'adéquation.

On remarque que 20 % des photographes ont un revenu, en 2013, inférieur au seuil d'affiliation.

Il n'y a que 16 % des photographes qui gagnent plus de 50 000 euros annuels.

F. Quelle est l'évolution du revenu des photographes sur ces dernières années ?

Evolution du revenu d'auteur médian : comparaison photographes – auteurs – artistes plasticiens



Source : Agessa, MDA, DEPS

On constate une légère baisse entre 2008 et 2012. Les chiffres restent inférieurs à ceux des autres activités y compris ceux des artistes affiliés à la MDA.





Conclusion

Profession à la fois reconnue et touchée par la crise et les nouvelles technologies, le métier de Photographe montre en fait :

→ *une population peu homogène : on trouve des salariés, des artistes, des intermittents, des artisans, des journalistes...*

→ *un métier aux multiples facettes mais uni : les différents syndicats et l'ensemble de la profession, forte de son identité professionnelle, aspirent à une simplification de tous ses statuts et régimes.*

→ *une volonté d'avenir commune : simplification statutaire et respect du droit d'auteur.*

Avec 24 000 représentants, il est évident que la force économique de cette profession, malmenée ces dernières années, doit être réunie sous un même statut pour intégrer la notion de pluriactivités, les nouvelles technologies et les nouveaux business models.

Gageons que l'avenir leur donnera raison !

Eric Hainaut
Expert-Comptable



Annexe

Vous trouverez ci-après un certain nombre de fiches publiées par le cabinet d'expertise comptable Com'Com ayant trait aux activités des photographes et des professions libérales artistiques en général.

Fiche métier :

Photographe



<http://www.comcom.fr/photographe>

Vidéo :

Je suis photographe, quel est le meilleur statut ?



<http://www.comcom.fr/je-suis-photographe-quel-est-le-meilleur-statut>

Fiches pratiques :

Les obligations comptables, fiscales et sociales des photographes

<http://www.comcom.fr/les-obligations-comptables-fiscales-et-sociales-des-photographes>



La photographie de spectacles des droits et des devoirs

<http://www.comcom.fr/la-photographie-de-spectacle-des-droits-et-des-devoirs>



Qu'est ce que le droit d'auteur ?

1ère partie : <http://www.comcom.fr/qu-est-ce-que-le-droit-d-auteur-1ere-partie>

2ème partie : <http://www.comcom.fr/qu-est-ce-que-le-droit-d-auteur-2eme-partie>



Artistes auteurs : Comment déclarer ses revenus aux impôts

<http://www.comcom.fr/artistes-auteurs-comment-declarer-ses-revenus-aux-impots>



La protection sociale des artistes auteurs

<http://www.comcom.fr/la-protection-sociale-des-artistes-auteurs>



Licence Créative Commons



Ce document est sous licence Créative Commons. Cela veut dire que vous êtes libre de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public en respectant les conditions suivantes.



Paternité => Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de leurs œuvres).



Pas de Modification => Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.





E-mail : e.hainaut@emargence.fr

